

	Assemblée générale du dimanche 29 mars 2026	Association du Beau
---	---	---------------------

Bilan 2025 de la commission Location / Mise à disposition

Objectifs :

Lors de la première commission location de l'année, nous avons défini les objectifs suivants pour l'année 2025 :

- Assurer le maintien et le développement de la mise à disposition de la maison et de l'annexe
- Développer les pensions complètes (*voir bilan commission travaux 2025*)

Situation :

La commission s'est réunie **2** fois durant l'année (mai et octobre). Il est constaté une difficulté à faire louer la maison et l'annexe pour les week-ends de certaines périodes : janvier, mars, avril novembre.

En parallèle, l'association développe son offre de pensions complètes.

Au cours de l'année 2025, l'association a acté une augmentation des prix de la mise à disposition pour 2027 d'environ 2%. Depuis 2020, le prix a été augmenté de 50%.

La décision de maintenir une délégation partielle de la gestion des contacts pour les mises à disposition engagée depuis plusieurs années, se poursuit afin de partager ponctuellement une partie de la charge de travail demandée.

Il est également essentiel de souligner et mettre en avant notre partenariat avec Christelle qui assure le ménage de la maison tout au long de l'année, et l'accueil des visiteurs de manière occasionnelle.

Les chiffres :

Sur l'année 2025 ce seront encore plus de **220 journées d'ouverture** de La Maison du Beau (chiffre constant depuis plusieurs années déjà).

Nous avons accueilli près de **2000 personnes lors des mises à disposition, 360 personnes en pension complète** (en nette augmentation), mais un peu moins de **stagiaires en stage Bafa : 122** contre 140 en 2024.

Projections :

La mise à disposition de la maison en gestion libre reste la source de revenu centrale de notre association, il est donc primordial et vital de maintenir cette activité.

Pour renforcer nos recettes et accroître nos capacités financières, le développement des pensions complètes doit rester l'objectif essentiel.

Enfin, concernant l'organisation et la gestion de ces mises à disposition, l'association doit continuer de chercher et mettre en place une meilleure répartition de cette tâche associative.